

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

18^{ème} année - N° 3121 - Lundi 26 Mars 2018 - Prix : 200 Fc

SITUATION À MAYOTTE

Société civile et artistes manifestent leur colère

Rassemblement société civile contre la violence à Mayotte



Plusieurs personnes ont répondu à l'appel lancé par le collectif des artistes et des associations de la société civile du pays. Ils ont battu le pavé samedi matin pour dénoncer la montée de la xénophobie et les actes de violence dont sont

victimes des Comoriens des autres îles, résidant à Mayotte. Les manifestants ont condamné la présence de la France sur cette île, principal sujet d'empoignade entre les Comores et la France.

LIRE SUITE PAGE 3



Pharmacie de garde
Pharmacie des écoles 773 18 19

PÈLERINAGE 2018

Les agences de voyage demandent l'application stricte du décret

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Mars 2018

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 15mn

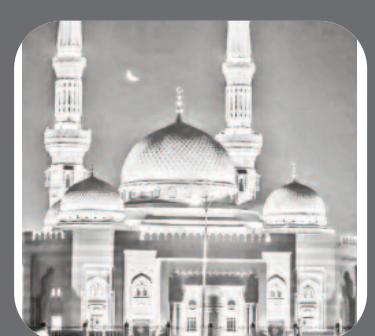
Fadjr : 04h 58mn

Dhouhr : 12h 15mn

Ansr : 15h 30mn

Maghrib : 18h 18mn

Incha: 19h 32mn



PÈLERINAGE 2018

Départ prévu pour les 7 et 8 août prochains

L'agence nationale du Hadj et de la Oumra annonce le départ des pèlerins pour la Mecque, aux dates des 7 et 8 août prochains. Pour les retours, 4 dates ont été retenues à savoir les 28-29-30 et 31 août.

1 200 pèlerins comoriens devraient se rendre à la Mecque en août. C'est ce qu'a annoncé l'agence nationale du Hajj. Sur les 850 déjà officiels, l'agence nationale chargée de la question espère tout boucler avant le 30 juin, visas des pèlerins y compris. Ethiopian Airlines a été choisi pour assurer le transport aérien, moyennant un billet de 536 000 de nos francs à la charge de chaque pèlerin.

Les départs vers la Mecque sont prévus pour les 7 et 8 août, pour un retour prévu au plus tard pour le 31 du même mois. Cette année, la priorité est à ceux qui n'ont jamais effectué le Hadj. « C'est la première fois que les préparatifs du Hadj commencent plusieurs mois avant le ramadan. Nous avons pratiquement tout ficelé dans la mesure où,

nous avons les hôtels à Médine et à la Mecque, les bus, la compagnie aérienne entre autres. Toutes les formalités devront être faites pour qu'au 30 juin prochain, tous les pèlerins aient leurs visas », révèle Abdoufatah Said, le directeur général de l'agence nationale du Hadj.

Ce dernier a tenu à préciser que jusqu'à preuve du contraire, le pays devrait bénéficier d'un quota de 850 pèlerins mais que l'espoir est toujours de mise pour obtenir un rajout de 350 autres comme ce fut le cas l'année dernière. « Nous avons adressé une lettre au roi d'Arabie Saoudite pour une augmentation de notre quota. On attend sa réponse, poursuit-il. Mais en attendant, tout ce qu'on fait, on fait avec un quota de 1200 pèlerins au cas où nous avons une réponse positive dans les dernières minutes ».

Selon les prévisions d'Abdoufatah Said, 600 pèlerins partiront le 7 août et 600 autres le 8 août, à raison de deux vols par jour. Le package pour le voyage devrait être connu d'ici la fin du mois.



Abdoufatah Said Mohamed directeur de l'Agence nationale du pèlerinage

Cette année, les pèlerins comoriens prendront eux-mêmes en charge leurs billets. « L'année dernière, l'Arabie Saoudite avaient pris en charge les billets d'avion des pèlerins. Et cette année, le gouvernement comorien a demandé aux pèlerins de payer leurs billets car il

reste convaincu que les aides saoudiennes ne peuvent pas être au profit de 850 comoriens, qui constituent 1% de la population. Ces aides peuvent être redirigées vers des réalisations qui profiteraient à l'ensemble des Comoriens », a confié l'ancien député. A en croire

le directeur de l'agence, 1133 Comoriens n'avaient pas pu rejoindre la Mecque l'année dernière, faute de place. Cette année, ils seront prioritaires.

Mohamed Youssouf

MUTUELLE DE SANTÉ DE L'AIMPSI

Investiture d'un nouveau bureau

La mutuelle de santé des agents de l'Aéroport International Moroni Prince Said Ibrahim s'apprête à reprendre du service après plusieurs années de cessation d'activités. La cérémonie d'investiture du nouveau bureau de ladite mutuelle s'est déroulée en fin de la semaine dans l'enceinte même de l'aéroport.

À près quelques années de blocage, la mutuelle de santé des agents de l'Aéroport international Moroni Prince Said Ibrahim (Aimpsi) s'apprête à reprendre du service. Une promesse du nouveau directeur général qu'il avait donné aux agents de ce plate forme aéroportuaire au moment de prendre sa fonction comme a tenu à le faire savoir Salim Youssouf, dans son intervention marquant l'ouverture de la cérémonie.

Celui qui intervenait au nom du personnel de l'Aimpsi, de faire un bref historique de la mutuelle. Depuis la période faste avec une mutuelle unique réunissant agents de l'Aimpsi et agents de l'Asecna. « Les choses se déroulaient bien d'une façon que chacun se sentait bien tellement on avait des garanties pour notre cou-

verture médicale. En 2015, l'administration qui a été en place a pris la décision de se dissocier avec l'Asecna. Depuis la situation a empiré jusqu'à la cessation des activités », a-t-il rappelé.

Et de poursuivre : « en juin 2016, nous sommes allés à la rencontre du nouveau directeur pour lui suggérer de réactualiser la mutuelle. Il a accepté de donner suite à nos propositions à condition que les financiers de l'Aimpsi soient là. Rendez-vous a été pris, les financiers lui ont expliqué les raisons qui ont conduit la mutuelle à l'asphyxie financière. Il a demandé qu'on lui donne le temps de s'enquérir de la situation. Il est revenu nous assurer qu'il a rencontré tous les services de l'Aimpsi et a pris le temps d'écouter. Et il s'est fixé des priorités. En fin 2017, la mutuelle sera relancée ». Problème de cotisation à la caisse de retraite, de transport et surtout des arriérés de salaires autant des priorités dont le porte parole du personnel salue les efforts qui ont été faits pour les juguler.

« Dans un aéroport, la sécurité, c'est d'abord le personnel. Rien ne devrait lui manquer pour pouvoir assurer à son tour la sécurité des autres. Et sa santé est primor-

diale », a déclaré Yasser Ali Assoumani. Le directeur de l'Aimpsi qui fait savoir qu'à sa prise de fonction, il a trouvé une mutuelle qui ne fonctionnait pas. Pour dit-il, plusieurs raisons surtout des lourdes dettes alors que les prélèvements se poursuivaient sur le salaire de chaque agent.

« Pour remotiver les agents de l'Aimpsi, j'ai jugé nécessaire de la relancer. Vous n'êtes pas sans savoir le coût actuel de la vie dans le pays avec des salaires qu'on connaît tous, et qui font que certains trouvent des difficultés à joindre les deux bouts. C'est la raison pour laquelle je m'engage à redonner vie à cette mutuelle ».

Et de continuer : « il y avait d'autres priorités mais j'ai fait le nécessaire pour pouvoir la remettre en place. Comme vous le savez, il y avait beaucoup des dettes et d'énormes problèmes financiers, mais j'ai tout réglé, maintenant on va essayer de la réorganiser, et au personnel de la gérer ». A noter que la nouvelle responsable de la mutuelle Chadiya Soilih s'est montrée disponible de travailler en symbiose avec la direction pour la pérenniser.

Maoulida Mbaé

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Gouvernorat de l'Ile Autonome de Ndzuwani

Secrétariat Général de l'Exécutif

COMMUNIQUE

Ce jour, jeudi 22 mars 2018, est la Journée Mondiale de l'Eau. Nul n'ignore combien l'eau est précieuse pour la survie de la population. Il est aussi aisément de comprendre qu'il est important pour les autorités politiques de mettre à profit cette journée pour sensibiliser la population sur la nécessité de préserver cette ressource vitale par une gestion durable. C'est pour cette raison que l'exécutif de l'île autonome d'Anjouan avait préparé la célébration de cette journée qui devait se tenir dans la ville de Mramani dans la région de Niumakelé.

Quand le Gouverneur Dr. Abdou Salami Abdou s'est rendu dans la région, avant d'arriver à Mramani, quelle fut sa surprise quand on l'appela pour lui apprendre que le Peloton d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (PIGN) avait investi la place où devait se tenir la cérémonie pour disperser les personnes venues y prendre part. L'ordre d'empêcher cette cérémonie serait venu de Moroni selon leurs dires.

Le Gouverneur qui avait prévu de profiter de sa présence dans la région pour rendre visite à plusieurs villages a dû modifier son programme pour se rendre immédiatement à Mramani. Arrivé sur place, il trouva effectivement que la place avait été investie par le PIGN mais la population, qui avait refusé de se disperser, était en train de réciter la sourate Yassine du Saint Coran. Finalement, la cérémonie a eu lieu malgré les menaces.

Après les épisodes du blocage du Gouverneur de l'île autonome d'Anjouan à l'aéroport de Hahaya, la dispersion des personnes venues l'accueillir à son arrivée à l'aéroport de Ouani, l'empêchement des citoyens de se rendre à Dar Nadjah (siège du Gouverneur de l'île autonome d'Anjouan), voici un nouvel épisode de la confiscation de la liberté constitutionnelle individuelle et collective de se réunir. Encore une fois ces mesures arbitraires frappent la plus haute autorité de l'île que sa population a légitimement élue au suffrage universel.

L'exécutif de l'île autonome d'Anjouan lance un appel au chef de l'Etat, garant des institutions, de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux dérives dictatoriales de certains de ses proches collaborateurs afin de préserver la paix et la sécurité dans le pays en général et à Anjouan en particulier. Son absence de réaction, pour s'éloigner des personnes qui nuisent à la démocratie et l'Etat de droit, pourrait être interprétée comme une caution, de sa part, à ces agissements néfastes.

Fait à Dar Nadjah le 22 mars 2018



SITUATION À MAYOTTE

Société civile et artistes manifestent leur colère

Il y a plusieurs personnes à envahir le parvis du conseil de l'île de Ngazidja, répondant à l'appel du collectif de la société civile et des artistes du pays, samedi. Sur place, ils ont dénoncé le climat de violence et de terreur qui règne dans cette partie de l'archipel des Comores, sous domination française et où les Comoriens des autres îles sont victimes.

L'auteur et compositeur Salim Ali Amir, le premier à prendre le micro, déplore la montée des propos haineux proférés d'un côté et de l'autre. « Cela fait plus de 40 ans que certains jeunes se laissent aller dans le jeu de certains xénophobes. J'appelle ces jeunes à ne pas tomber dans ce jeu dangereux! », rappelant que ce combat est celui de tous les

Comoriens et non pas le combat du gouvernement seul. « Si nous sommes là aujourd'hui, c'est pour montrer notre solidarité à nos frères qui sont à Mayotte. Nos frères qui sont aujourd'hui pourchassés, emprisonnés dans leur propre île », a déclaré Ait-Ahmed Djalim. Le président de l'association Ngoshawo qui renvoie toutes responsabilités de ce chaos "planifié" à la France, appelle ses dirigeants à assumer leurs responsabilités.

A l'en croire, les pouvoirs qui se succèdent aux Comores sont également responsables de ce drame à répétition. « Parce que depuis plus de 40 ans, nos autorités manquent d'une vision claire et stable sur cette cause (...). Nos gouvernements agissent selon les directives de la

France. Sinon, comment un ministre peut-il se rendre dans un atelier de fabrication de kwassa -kwassa pour les détruire aux yeux des caméras. Si ce n'est pour plaire à la France », a-t-il ajouté. Il ajoute: « Un jour ou l'autre, Mayotte reviendra dans son giron naturel. Nous sommes et nous resterons optimistes sur ce point ».

Même optimisme pour Mohamed Said Abdallah Mchangama pour qui, la relève est assurée quand il voit défiler sur l'estrade, les jeunes présents à la manifestation. « Nous ne baisserons pas les bras. Mais notre combat sera intelligent. Car nous comptons, demain, amener avec nous, nos frères mahorais dans les organisations régionales de l'Afrique; donc je

vous conseille de revoir votre anglais », a suggéré ce président de la Fédération des consommateurs comoriens.

« L'île comorienne de Mayotte a été désillusionnée. 43 ans après, la France n'a pas tenu ses promesses vis à vis des mahorais », a lancé Fatuma Ilyasse de la Plateforme Femme en politique. Et de continuer : « Les aspirations sont loin d'être là. Les allocations familiales auxquelles on aspirait ne sont pas là. Le Smig, les chantiers ne sont pas là. Donc on s'en prend à l'autre », regrette-t-elle, détruisant le mythe de « Mayotte l'eldorado ». Une île, dit-elle, ravagée par un taux excessif de chômage. Et où d'après-elle, 80% de la population vit sous le seuil de la pauvreté. «

L'exclusion sociale que nous vivons aujourd'hui était inéluctable », a-t-elle martelé.

L'artiste Cheikh Mc, à l'origine de l'appel, a dit regretter la faible mobilisation, mais surtout, l'attitude des autorités sur cette question. « Sinon, comment expliquer les heures passées pour obtenir l'autorisation nécessaire pour pouvoir manifester sur cette place. Ou l'empressement d'un ministre d'aller exécuter une décision du ministre de l'intérieur de la France », fait-il observer. Et de déplorer ce qu'il dit redouter: « Un double discours des autorités comoriennes. J'ai le sentiment qu'elles ont un discours pour l'extérieur et un autre destiné aux locaux ».

Maoulida Mbaé

PÈLERINAGE 2018

Les agences de voyage demandent l'application stricte du décret

Au lendemain de la sortie d'un communiqué de l'Agence nationale du hadj et de l'Oumra dans lequel il est demandé aux futurs pèlerins d'aller s'enregistrer directement à l'agence, le Syndicat des agences de voyage (Snav) est monté au créneau. Devant la presse ce week end, ce dernier a haussé le ton tout en demandant l'application stricte du décret présidentiel du 2 juin 2017.

Le contenu d'un communiqué de l'Agence nationale du hadj provoque de vives réactions notamment chez les agences de voyage des Comores assurant jusqu'ici le transport des pèlerins comoriens. Devant la presse, le syndicat de ces agences SNAV a exprimé son inquiétude par rapport à ce document. « L'enregistrement des pèlerins ne peut se faire auprès de l'Agence nationale du Hadj tel que recommandé par celle-ci », dénonce Abdallah Mohamed Kassim, président du Snav qui a relevé quelques points saillants du communiqué en question.

« Nous entamons la troisième année consécutive depuis que l'Agence nationale du hadj gère le pèlerinage. Malheureusement, elle n'associe pas les agences ». Un décret datant du 2 juin 2017 dont le but est de définir les rôles de la plus grande institution ayant la charge de gérer l'organisation du 5ème pilier de l'islam. Celui-ci inclut l'ouverture de ses travaux et enfin ses missions. C'est donc à travers ce dernier point où est mentionnée la coopération mutuelle.

« Nous, représentants des agences, sommes souvent mis à l'écart », insiste le secrétaire général du syndicat qui regroupe au total 25 agences, Younoussa Mohamed. L'agence nationale se doit de travailler avec

toutes les agences de voyage notamment dans l'enregistrement des

pèlerins et de leur fournir une assistance. Aujourd'hui, certaines per-



Le syndicat des agences de voyage devant la presse au sujet du pèlerinage

CONCOURS ASECNA 2018

Les étudiants comoriens appelés à s'inscrire en masse

A quelques jours de la date butoir, l'Anacm et l'Asecna mettent les bouchées doubles pour inciter les élèves et les étudiants à s'inscrire en masse, au concours d'entrée à l'école africaine de la météorologie et de l'aviation civile (EAMAC) au titre de l'année académique 2018-2019.

Les inscriptions, ouvertes depuis le 8 mars, seront closes le jeudi 29 mars. L'agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACM) et l'agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) prennent leur bâton de pèlerin pour sensibiliser élèves et étudiants sur l'opportunité de s'inscrire au concours d'entrée à l'école africaine de la météorologie et de l'aviation civile (EAMAC) au titre de l'année académique 2018-2019.

Jeudi dernier, les deux structures

se sont rendues à l'institut universitaire de technologie (IUT) à cet effet. Dans cet institut qui « vise l'excellence » selon les propres termes de son directeur général, les étudiants des départements statistique, informatique et génie civil sont informés des procédures et avantages de ce concours lequel, après la formation à l'EAMAC, débouchera à des recrutements à l'Asecna mais aussi à l'ANACM. Le point focal de l'EAMAC, Said Choukrane a beaucoup insisté sur l'inviolabilité des épreuves devant des étudiants en proie aux préjugés. Il a expliqué que les épreuves seront confiées, dans des enveloppes scellées, au directeur général de l'ANACM, qui les confiera à son tour au point focal de l'EAMAC.

« Les enveloppes ne seront descellées que le jour J du concours, au vu et au su de tous », a-t-il rassuré, avant de mettre une documentation à la disposition des étudiants. En

dehors de l'IUT, M'vuni, l'école de santé, Mouigni Baraka et Gymnase ont également été approchés. S'agissant des lycées, les élèves de Terminale peuvent passer le concours dont les épreuves se dérouleront les mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 26 mai 2018 simultanément dans la vingtaine de pays

Conférence de presse sur le concours ASECNA 2018



membres de l'Asecna. Autrement dit, pour le cas des Comores en tout cas, le concours aura lieu avant le Bac, sans lequel l'admission à l'EAMAC sera impossible même si on a gagné le concours.

Toufè Maecha

COOPÉRATION AGRICOLE

Une mission coréenne pour le suivi du projet Kafaci

Le Vice Président en charge du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement Moustadraone Abdou a reçu au sein de son institution l'ambassadeur Italien à la mi-mars. Cette visite a porté essentiellement sur l'appui de son pays à la mise en place d'un projet de gestion des déchets. Sujet d'actualité, loin s'en faut.

Ce projet devrait voir le jour dans les prochains mois. Rappelons que ce sujet qui est devenu une préoccupation majeure pour les communes constitue d'ailleurs l'un des soucis majeurs du gouvernement, a fait savoir le VP et qui a exprimé sa satisfaction, car cette visite marque un signal fort qui concrétise les relations qu'entretiennent les deux pays pour un mieux être des populations.

Par ailleurs, le VP a signifié à l'Ambassadeur que le gouvernement a une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion des déchets et travaillera pour que des solutions durables soient mis en œuvre dans tout le pays. De son côté, l'Ambassadeur italien a profité de



Mission Kafaci

l'occasion pour parler d'un autre sujet relatif à la société nationale des pêches qui semble être un volet qui l'intéresse. Le VP lui a dressé un tableau de la situation notamment des discussions qui sont menées avec l'ancien partenaire pour trou-

ver un terrain d'entente dans ce dossier.

Dans un autre registre, le Vice-président a reçu un responsable de l'agence coréenne de coopération dénommée Kafaci et qui travaille avec la direction des stratégies agri-

coles sur un projet relatif aux poulaillers familiaux. L'objet de la visite au pays était de s'enquérir de comment évolue le projet Kafaci et dont la Corée est le bailleur de fonds. Il a été aussi question de l'horticulture et de la mécanisation

Le Vice-président a aussi informé son interlocuteur que notre pays ambitionne de mettre en place des gros chantiers sur la production agricole et qu'il comptait sur l'expertise coréenne pour apporter son appui dans ce chantier. Le responsable coréen a montré sa satisfaction pour ce qui est de l'évolution du projet. Il a promis au Vice-président qu'il présentera ces doléances au gouvernement Sud-Coréen et essayera de trouver d'autres organisations encore plus grandes pour qu'elle vienne apporter leur appui également dans ce secteur.

Mmagaza

UNION DES COMORES
Unité –Solidarité –Développement
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE DES COMORES
AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date : Mars 2018
Projet : N°2017 – 03(Appui à l'Enseignement supérieur scientifique et technologique), à l'Université des Comores
AO N°18- /UDC/CGMP

1. L'Université des Comores dispose d'un fonds qui lui a été accordé par le Gouvernement français, à travers la Convention de financement signée le 28 août 2017. Ce fonds entend contribuer à rénover l'offre de formation supérieure scientifique et technologique et à soutenir des programmes de recherche afin que l'Université des Comores participe pleinement au développement économique, social et culturel des Comores. A travers la mise en place d'une offre de formation diversifiée, de qualité et pertinente dans les domaines des sciences, des technologies et du français, l'UDC contribuera à accroître l'employabilité des diplômés, à répondre aux demandes du marché de l'emploi et à équiper les jeunes en compétences leur permettant d'être des moteurs en termes de création de petites et moyennes entreprises.

Il est convenu qu'une partie de ce fonds qui lui est accordé, sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du projet :

« AQUISITION DE MATERIELS PEDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES, D'EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE ET DE CHANTIER, ET D'INSTRUMENTS DE MESURE ET TOPOGRAPHIE POUR LES BESOINS DE L'IUT DE L'UNIVERSITE DES COMORES »

2. L'Université des Comores invite par le pré-

sent appel d'offres, les candidats admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de matériels pédagogiques et didactiques et d'équipement de laboratoire et de chantier, et d'instruments de mesure, décrits dans le DAO, destinés à soutenir les nouvelles filières ouvertes à l'IUT de l'Université des Comores.

3. Tout candidat admis à concourir, intéressé par le présent avis, peut obtenir des informations supplémentaires et pourra acheter un dossier d'appel d'offres, à l'adresse ci-dessous indiquée, moyennant paiement d'un montant non remboursable de **Cent mille francs comoriens (100.000 FC) à partir du 21 mars 2018.**

Adresse : Université des Comores,
Site Mavingouni B.P. 2585, Moroni,
Union des Comores
Tél : 763.24.01.

4. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée, **au plus tard le 21 Avril 2018, à 09h30 (heure locale)** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de : Un Million Cinq Cent Mille Francs Comoriens (1.500.000 FC)

5. les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui souhaitent être présents à la séance d'ouverture prévue le 21 Avril 2018 à 10 heures (heure locale) dans la salle de conférences de l'Administration centrale de l'Université dans le Site de Mavingouni.

Le Secrétaire Général,
Dr Nassurdine ALI MHOUMADI

Clamer que le chemin est long ne le raccourcit pas le raccourcir c'est faire un pas en avant. Udombowandziaya ke yishashiha yowushashiha hawurenga wusoni

Université des Comores, rue de la Corniche BP 2585 Moroni tél : 269 7734227, 7734243, 773.90.23, Fax : 269 63.24.01
- http://www.univ-comores.com/index.htm/, e-mail : univ-com@comorestelecom.km

UNION DES COMORES
Unité –Solidarité –Développement
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE DES COMORES
AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date : Mars 2018
Projet : N°2017 – 03(Appui à l'Enseignement supérieur scientifique et technologique), à l'Université des Comores
AO N°18- /UDC/CGMP

1. L'Université des Comores dispose d'un fonds qui lui a été accordé par le Gouvernement français, à travers la Convention de financement signée le 28 août 2017. Ce fonds entend contribuer à rénover l'offre de formation supérieure scientifique et technologique et à soutenir des programmes de recherche afin que l'Université des Comores participe pleinement au développement économique, social et culturel des Comores. A travers la mise en place d'une offre de formation diversifiée, de qualité et pertinente dans les domaines des sciences, des technologies et du français, l'UDC contribuera à accroître l'employabilité des diplômés, à répondre aux demandes du marché de l'emploi et à équiper les jeunes en compétences leur permettant d'être des moteurs en termes de création de petites et moyennes entreprises.

Il est convenu qu'une partie de ce fonds sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du projet :

« TRAVAUX DE REHABILITATION DES LABORATOIRES ET DE MISE EN PLACE D'UN JARDIN BOTANIQUE DE LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'UNIVERSITE DES COMORES »

2. L'Université des Comores invite par le

présent appel d'offres, les candidats admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'exécution dudit projet destiné à soutenir essentiellement les filières scientifiques et technologiques de cette faculté.

3. Tout candidat admis à concourir, intéressé par le présent avis, peut obtenir des informations supplémentaires et pourra acheter un dossier d'appel d'offres, à l'adresse ci-dessous indiquée, moyennant paiement d'un montant non remboursable de **Soixante Quinze mille francs comoriens (75.000 FC) à partir du 21 mars 2018.**

Adresse : Université des Comores,
Site Mavingouni B.P. 2585, Moroni, Union des Comores
Tél : 763.24.01.

4. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le 21 Avril 2018, à 09h30 (heure locale) et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **Sept Cent Cinquante Mille Francs Comoriens (750.000 FC)**

5. les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui souhaitent être présents à la séance d'ouverture prévue le mardi 24 Avril 2018 à 10 heures (heure locale) dans la salle de conférences de l'Administration centrale de l'Université dans le Site de Mavingouni.

Le Secrétaire Général,
Dr Nassurdine ALI MHOUMADI

VIOLENCE DANS LE SPORT

"Amani na usalama dans les stades de paix "

Préoccupés par le climat des stades et le bon fonctionnement des compétitions, l'Union des Clubs de Moroni et l'association Shime Mandela ont organisé une conférence de presse au stade, le mercredi passé. La base des échanges s'est articulée autour du slogan « amani na wu salama (paix et stabilité) dans les stades de paix », brandi par les conférenciers.

Pour atteindre cet objectif, une série d'actions, à la fois musclées et éducatrices, est préconisée. Mercredi au stade de Moroni, l'émissaire du Commissariat régional à la Jeunesse et aux Sports, Tony Izidine, et le conseiller technique pour le Sport à la présidence de l'Union des Comores, Ahmed Salim Abdallah, ont pris activement part à la conférence portant sur la paix lors des événements sportifs.

En guise d'ouverture, Obin Rachidi, représentant de l'association Shime Mandela, a rappelé qu'ailleurs «on joue pour la santé et pour s'enrichir. Mais, chez-nous, on joue pour être agressé et pour s'apauvrir. C'est regrettable». A l'unanimité, les conférenciers ont dénoncé les violences perpétrées dans le



Les Conférenciers sur la violence dans le sport

sport. Pour mettre fin au fléau, une série d'actions est préconisée. Shime Mandela pense qu'il faut inculquer aux acteurs principaux le slogan salutaire « amani na wu salama (pacification et stabilité) dans les stades de paix ».

Ahmed Abdallah Salim préconise une vive sensibilisation : « A partir de 1998, j'avais organisé une série de tournois, baptisés « tournoi de fair-play ». L'objectif, c'est de sensibiliser la communauté footbal-

listique sur la nécessité d'instaurer la courtoisie et la sportivité dans le sport ». Éduquer pour éradiquer Tony Izidine, partisan de l'expression « aux grands maux, les grands remèdes », prône des mesures disciplinaires musclées : « Le sport unit, mais ne désunit pas. Les membres des Commissions juridictionnelles doivent se montrer intransigeants et appliquer fermement les textes comme il faut. Les sanctions doivent être exemplaires, mais refléter

l'équité ».

Les violences, dans et autour des stades, étant un acte de civilité, doivent faire l'objet d'une dénonciation générale. Dénoncer donc un devoir de tout citoyen. Organiser une caravane de sensibilisation aux Comores en présence des journalistes est indispensable. Le début d'une thérapie car on éduque pour éradiquer.

Bm Gondet

La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et
Rédacteur en chef
Elhad Said Omar
Rédaction
A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Al-hamdi Abdillah
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
Toufè Maecha
Chronique Sportive
B.M. Gondet
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
Sanaa Chouzour
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES
MINISTÈRE DES FINANCES ET, DU BUDGET

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT



**Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles phase II
(PRCI II – Comores)**

STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET

Don n°: 5900155009251 / Projet n°: P-KM-KA0-002

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (BUREAU D'ETUDES) CHARGE DE LA REVISION DES ETUDES TECHNIQUES, LE CONTRÔLE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES (AGID).

L'Union des Comores a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour couvrir le coût du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat « **de révision des études techniques, le contrôle et la supervision des travaux de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID) à Moroni** »

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent une assistance technique pour la révision des études techniques, la supervision, le contrôle et la réception des travaux

l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID) : voir termes de référence (TDR) disponibles au niveau du projet. Le délai de réalisation de la révision des études est de 10 jours tandis que la durée de la supervision/contrôle des travaux est de 6 mois.

La Structure d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (SEP-PRCI) invite les firmes de consultants (bureau d'études) intéressées à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes de consultants éligibles intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Donataire de le retenir sur la liste restreinte.

Les firmes de consultants intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes : du lundi au jeudi de 7h30mn à 16h30mn et le vendredi de 7h30mn à 11h30mn (heures locales de Moroni – Union des Comores).

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse ci-dessous, **au plus tard, le 30/03/2018 à 10 heures 30 mn (heures loca-**

les de Moroni – Union des Comores) et porter expressément la mention : « Recrutement d'un consultant (bureau d'études) chargé de la révision des études techniques, le contrôle et la supervision des travaux de construction de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID) à Moroni ».

A l'attention de :

Monsieur Mohamed Nadjib Youssouf
Coordonnateur National du projet /PI
Ministère des Finances et Budget
Structure d'Exécution du Projet (SEP)
Bureau - Bâtiment Sté DK, Avenue Ali Soilih
Quartier Hamramba – Moroni, BP : 7755
Moroni
Moroni - Union des Comores
Bureau: (269) 773 94 80/fax: (269) 773 95
54
Email : prci_comores@yahoo.fr

FOOTBALL : COMORES#KENYA AU MAROC

Prouesse pour les Cœlacanthes

Partis avec un effectif réduit et rajeuni en raison d'une série de désistements des éléments non négligeables de l'équipe, les Cœlacanthes ont défrayé la chronique à Marrakech, le week-end. Au terme d'un duel amical, plein de suspens, ils ont terminé nul (2-2) face à des Harrambe stars (Kenya) bien entraînés.

Le samedi 24 mars au Maroc, les Comores affrontaient en match amical, reconnu par la Fifa, le Kenya. L'événement avait suscité la frayeur chez les inconditionnels des Cœlacanthes, contraints de se présenter avec un effectif numériquement réduit et rajeuni. Certains joueurs titulaires s'étaient déclarés indisponibles, parmi eux Fouad Bachirou, Ben Fardou et Selemani pour blessure, le capitaine Nadjim Abdou et Salim Mroimboini pour des raisons personnelles, enfin Soilihi Ahmed, forfait. Les joueurs retenus ont pu s'acclimater un peu tôt à Marrakech, ce

qui a permis aux jeunes recrues de se familiariser avec les anciens.

Les Cœlacanthes ont terminé nul (2-2) face aux Harrambe stars. Pourtant, ils avaient le match en main. « Notre équipe n'est pas parvenue à défendre sa légère avance (2-1) à 360 secondes de la fin du match. La frayeur du commentateur de Rcm13 est-elle illustrative? », s'interroge Achraf-frère, ancien milieu de terrain stabilisateur d'Étoile d'Anjouan de Majunga. Le commentateur de la station radio Rcm 13, qui a tenu en haleine les auditeurs comoriens, avait en effet émis quelques réserves, citant un effectif réduit des Cœlacanthes et regrettant les crampes, dont étaient victimes certains joueurs, qui se suivaient à l'approche de la fin du temps réglementaire; sa principale crainte était que les nôtres terminent la partie en insuffisance numérique.

« Techniquement et tactiquement, les Cœlacanthes avaient le match en main. Ils leur restaient justes de petits réglages à faire, que

sûrement le coach Amir Abdou va améliorer », avance notre interlocuteur. Pour ce qui est des crampes des joueurs de haut niveau, il convient de rappeler que la crampe d'origine métabolique se déclare le plus souvent lors des phénomènes de déshydratation, de carence en potassium, etc. Il existe d'autres causes potentielles, comme un défaut de circulation sanguine dans les muscles, lié par exemple au froid. Durant le match, le Kenyan Wanyama s'est avéré être le bourreau des Cœlacanthes (4e et 84e).

L'exaltation provoquée par l'égalisation de Mchangama (10e) et le renversement de la situation par Bakar (73e) s'est refroidie à la 6e minute de la fin du match. Doit-on évoquer le volume de jeu (physique) ou l'homogénéisation, due à l'insuffisance d'entraînement collectif ? En tout cas les jeunes retenus n'ont pas déçu et l'équipe entière a réalisé un exploit encourageant.

Bm Gondet



Les coelacanthes contre Kenya

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

ETUDE DE MAITRE MOHAMED SAID ALI

Huissier de justice Mutsamudu-Anjouanel 332 44 49

Repertoire: 018 /018/MSA

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIE IMMOBILIERE

(article 254 de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution de l'OHADA)

L'An Deux Mille Dix Huit et le six Février

A LA REQUETE DE :

L'EXIM BANK Comores Société Anonyme avec Conseil d'Administration, dont son siège se trouve à la Place de France-Moroni, représentée par son Directeur Général et National, M. Dominic A.CHRISTY, demeurant à Moroni.

Pour lequel domicile est élu en mon étude et encore en celle de Maître SOIDRI BACO ABDALLAH, avocat à la Cour, lequel se constitue pour elle sur la présente poursuite et au cabinet duquel pourront être notifiés les actes d'opposition au présent commandement, offres et toutes significations relatives à la saisie.

J'ai Maître Mohamed SAID ALI, Huissier de justice à Mutsamudu et y demeurant, tel 332 44 49, soussignée.

SIGNIFIE COPIE A :

L'« AQ PHARMA », immatriculé au Registre de Commerce de Mutsamudu sous le numéro 2045-A-2010, se trouvant à Ouani et représenté par son gérant monsieur ABOUBACAR SOULAIMANA.

Ou étant à : son domicile
Et parlant à : sa belle-mère
Monsieur ABOUBACAR SOULAIMANA, de nationalité comorienne, né le 01/04/1966 à

Hombo et demeurant à Ouani-Anjouan

Ou étant à : son domicile
Et parlant à : sa belle-mère
De l'ordonnance d'injonction de payer n°1429/017 du 27 Novembre 2017, rendue par le Président du Tribunal De Première Instance De Mutsamudu revêtue de la forme exécutoire en date du 16 janvier 2017.

AUX TERMES DE LADITE ORDONNANCE :

- Attendu que la demande nous paraît fondée - enjoignons à AQ PHARMACIE représentée par Monsieur ABOUBACAR SOULAIMANA de payer au demandeur en denier et en quittance valable ;
- La somme de 16 324 607,66 KMF en principal ;
- La somme de 1 632 460,460 KMF en intérêt ;
- Celle de 3 000 KMF pour frais accessoires ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus

J'ai Maître MOHAMED SAID ALI, Huissier de justice à Mutsamudu et y demeurant, tel 332 44 49, soussignée

ET EN VERTU DE LADITE GROSSE, FAIT COMMANDEMENT

En application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution à « l'AQ PHARMA » et à

Monsieur ABOUBACAR SOULAIMANA, demeurant à Ouani **DANS LES VINGT JOURS (20 jours)** suivant la signification du présent acte, de payer à la requérante (EXIM BANK Comores S.A) ou à moi huissier de justice porteur des pièces, ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quitance les sommes ci-après détaillées.

En principal.....16 324 607,66 FC
Interet.....1 632 460,00 FC
Droit de l'ordonnance d'injonction de payer.....3 000,00 FC
Signification de l'ordonnance ..25 000,00 FC
Cout du présent acte.....25 000,00 FC
Droit proportionnel652 984,00 FC

TOTAL SAUF ERREUR OU OMISSION18 663 051,66 F

Dix huit millions six cent soixante trois mille huit cinquante et un francs comorien et soixante six centimes .

Sans préjudice de tous autres dûs, intérêt et frais, le tout en dernier et quittance valable ;

Que faute par elle de payer dans le délai de vingt (20) jours, le commandement pourra être transcrit à la Conservation Foncière et vaudra saisie à partir de sa publication (art.254.3).

Lui déclarant en outre que l'expropriation du bien ci-après désigné sera poursuivi devant le Tribunal de première instance de Moroni ou soit par-devant un notaire, demeurant à Moroni, dûment assermenté devant la Cour d'appel de Moroni, sous les diligences de Maître SOIDRI BACO, avocat constitué et à qui devront être notifiés les actes d'opposition

au Commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie (art. 245 al.6).

DESIGNATION DU BIEN

Que l'immeuble qui fait objet dudit commandement est une hypothèque de la propriété dite « FOURAHA » sise à M'Kiroiari-Ouani, d'une contenance déclarée de Cinquante Quatre Centiares, immatriculée par Mr. ABOUBACAR SOULAIMANA suivant réquisition d'immatriculation TN°4361/DN, enregistré le 04 juin 2012.

Sous toutes réserves

A ce qu'ils en ignorent. Et je leur ai ou étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte, à chaque partie, conformément à la loi

DONT LE COUT EST DE : VINGT CINQ MILLE FRANCS COMORIENS

BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIECES

Titre exécutoire :

- Ordonnance d'injonction de payer n° 1429/017 du 27 Novembre 2017 Du Tribunal De Première Instance De Mutsamudu ;
- Grosse en forme exécutoire en date du 16 Janvier 2018
- Copie du pouvoir spécial donné à Maitre MOHAMED SAID ALI, Huissier de justice, par le Directeur Général et National de L'EXIM BANK Comores S.A en date du 23 Janvier 2018 ;
- Copie de la signification de l'ordonnance d'injonction de payer du 30 Novembre 2017;
- Copie du certificat d'inscription hypothécaire.